

2L HABITAT
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 24 bis route de Béthune
62300 LENS
933 138 588 RCS Arras

<p>PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 17 AVRIL 2025</p>

Le 17 avril 2025, à 10 heures 30, les associés de la Société 2L HABITAT se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Monsieur Lucas THUILLIER préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents. La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents possèdent 100% actions.

Le Président constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolution proposés par le Président à l'assemblée.

Puis le Président déclare que tous les associés ont eu connaissance et communication de tous les éléments et documents nécessaires à leur information.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau Président,
- Modification de l'article 28 des statuts ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolution présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale nomme à compter de ce jour et pour une durée indéterminée la société L CAPITAL, société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, ayant son siège à Proville (59), 4 rue Jean Jaurès immatriculée

du Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 984 001 438 RCS Douai, représentée par son Président Monsieur Lionel RICHARD, en qualité de Président en remplacement de Monsieur Lucas THUILLIER démissionnaire à compter de ce jour, *de son mandat de Président et de Directeur Général.* Monsieur Lionel RICHARD déclare accepter lesdites fonctions pour le compte de la société L CAPITAL et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale comme conséquence de l'adoption de la résolution précédente décide de supprimer au sein de l'article 28 des statuts, le premier paragraphe faisant état de la désignation du premier Président de la société.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.



TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

SAS L CAPITAL Représentée par M. Lionel RICHARD (1)	<i>Bon pour Acceptation des fonctions de Président</i> 
M. Lucas THUILLIER (2)	<i>Lu et approuvé</i> 

(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé – Bon pour acceptation des fonctions de Président »

(2) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »